

L'ÉGALITÉ DES FEMMES

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, si le premier ministre est convaincu de ce qu'il dit, pourquoi laisse-t-il s'élargir encore plus l'écart salarial qui sépare les hommes des femmes dans la fonction publique, et qui atteint presque 10 000 \$? Pense-t-il vraiment qu'un homme qui travaille à la fonction publique vaut 10 000 \$ de plus qu'une femme ? Dans la négative, qu'est-ce qu'il va faire à ce sujet, et quand ?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, sur ce sujet très important de l'égalité, ma collègue apprendra sûrement avec plaisir que sur les 789 000 femmes de plus qui travaillent aujourd'hui, par rapport à septembre 1984. . .

Des voix: Combien ?

M. Mulroney: . . . s'il y a eu des disparités salariales dans le passé et s'il en existe encore malheureusement, nous avons augmenté de 100 p. 100 durant notre premier mandat le nombre de femmes qui siègent aux organismes, offices et commissions. Nous avons augmenté de 60 p. 100 le nombre de femmes exerçant des fonctions judiciaires supérieures. Il y a maintenant six femmes et non deux au Cabinet canadien. Nous avons nommé deux femmes de plus à la Cour suprême du Canada. Nous nous employons au moyen du programme d'équité en matière d'emploi et diverses autres initiatives, menées en collaboration avec les gouvernements provinciaux et au niveau fédéral, de faire en sorte que les Canadiens s'occupent de faire disparaître enfin la tragique disparité salariale qui s'est installée au Canada au cours des 25 dernières années.

* * *

L'EMPLOI

LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET DANS LE CANADA ATLANTIQUE

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Selon les documents budgétaires, le gouvernement:

. . . continuera de contribuer au financement du programme d'assurance-chômage en périodes de difficultés économiques, lorsqu'il sera inopportun d'augmenter les cotisations.

Compte tenu de la grave crise économique qui sévit dans les villages de pêche de la région de l'Atlantique ainsi que de la réduction et de la fermeture de bases des Forces canadiennes dans les Maritimes, la ministre va-t-elle tenir sa promesse puisqu'il est manifestement inopportun d'augmenter les cotisations dans la région en question ?

Questions orales

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la caisse de l'assurance-chômage commencera à être financée par le secteur privé, patronat comme syndicat, par suite de ce projet de loi, mais le fardeau sera distribué entre tous les Canadiens. Cela va nous permettre de venir en aide aux localités en difficulté comme nous le faisons déjà au moyen des subventions du programme Développement des collectivités, et les régions désignées du Canada atlantique—qui sont les principales cibles de ce programme—vont disposer de plus de fonds, tout comme les travailleurs âgés. Nous envisageons dans le cadre de ce programme de payer les travailleurs âgés pour aller chercher un diplôme du secondaire ou l'équivalent. Nous collaborons très étroitement avec les gouvernements provinciaux à cet égard. Je travaille avec le ministre des Pêches à établir des programmes destinés spécifiquement à ce secteur.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ POUR LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi à la ministre. Les provinces de l'Atlantique sont au nombre de celles qui reçoivent le plus grand nombre de travailleurs saisonniers au Canada. En période de croissance économique, par exemple, l'Île-du-Prince-Édouard compte 4 000 emplois de plus, dont 95 p. 100 sont saisonniers, durant dix à douze semaines par année.

La ministre peut-elle assurer à la Chambre que les conditions d'admissibilité seront ramenées aux dix meilleures semaines pour les travailleurs saisonniers du Canada Atlantique afin qu'ils ne soient pas obligés de s'inscrire à l'assistance sociale ?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le programme ne va pas forcer les gens à s'inscrire à l'assistance sociale. Je me permets de dire que le nombre de semaines donnant droit aux prestations de l'assurance-chômage est fonction du taux de chômage dans la région en question, comme le sait d'ailleurs le député. C'est ainsi que si le taux de chômage est élevé, les prestations sont versées plus tôt.

J'ajouterai que l'un des avantages du nouveau programme pour les travailleurs saisonniers en particulier est que nous avons supprimé la pénalité pour les gens qui demandent des prestations plusieurs fois dans la même année.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA PRIVATISATION—LES PRÉTENDUS SECRETS

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de Postes Canada. Le plus grand secret entoure